

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 \(1\)](#)[Item Marie Moret à Offroy et Cie, 23 mars 1885](#)

Marie Moret à Offroy et Cie, 23 mars 1885

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Offroy et Cie](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (1)

Collation2 p. (393r, 394r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 23 mars 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 10/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/15888>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [23 mars 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) – Familistère

Destinataire [Offroy et Cie](#)

Lieu de destination 60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

Résumé Au sujet des obligations Suez, Marie Moret souhaite obtenir une explication concernant le paiement des coupons.

Mots-clés

[Finances personnelles](#)

Œuvres citées [Le Canal de Suez : journal maritime et commercial, Paris, 1870-1958.](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Offroy et Cie

Genre Non pertinent

Pays d'origine France

Activité Banque

Biographie Établissement bancaire fondé à Paris en 1852. Offroy, Fouchet et Cie (Offroy et Cie à partir de 1871) succède en 1852 à Louis Lebeuf et Cie au 63, rue du Faubourg Poissonnière. La raison sociale de la banque devient Offroy, Guiard et Cie le 1er juillet 1895.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 31/03/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise Familistère 25 mars 1887

Messieurs Offroy et C^{ie},

Le 64^e tirage des obligations Suez 5 0/0 a eu lieu le 16^e; j'en reçois le détail aujourd'hui mais ne puis vérifier si, parmi les obligations sorties, se trouvent quelques unes de celles que vous m'avez achetées puisque je n'en connais pas les numéros. En attendant que je sois fixée sur ce point, je laisse donc cela à vos bons soins.

Je vous serais obligée de me donner, si cela vous est possible, une explication concernant le paiement des coupons des obligations Suez.

ainsi je lis dans le bulletin décadaire du "Canal de Suez" que le coupon de 12^{fr} 50 des obligations 5 0/0, échéant le 1 avril, subira une retenue de 0 fr 188 millièmes par application de la loi du 29 juin 1872. Or, cette loi fixe à 3 0/0 du revenu la taxe sur les valeurs de cette nature. Ce

n'est donc pas 184 millièmes mais
375 millièmes qu'il y aurait à retenir?

Autre singularité en sens inverse
et qui m'intéresse à titre égal, puisque
vous m'achetez en ce moment des obligations
suisses 3%. Dans le bulletin de cadastre du
Canton de Vaud en date du 1^{er}, en annon-
çant le paiement du 10^e coupon des obliga-
tions 3% échéant le 1^{er} du présent mois,
il était dit que par application de la
même loi du 29 juin 1872, ce coupon de
7 fr. 50 subirait une retenue de 0 fr. 64 cen-
times! Cependant la taxe de 3% loin
de donner 64 centimes à retenir n'en
donne que 22.

Il y a donc là deux informations
erronées sur lesquelles je serais heu-
reuse de recevoir de vous, si possible,
une explication.

J'ai bien reçu, jusqu'hier matin, vos
lettres journalières et vous en remercie.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance
de toute ma considération

Marie Peret